MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. Un.
Séance du lundi 3 août 1846.

R[illegible] demeure autorisé à mettre [illegible] donnant trente jours d'avis [illegible] qui ont acheté des pro[illegible] municipalité, et qui ont [illegible] et conditions des ven[illegible]

[illegible] GENOIS, Recorder.
A. D. CROSSMAN, Maire.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LA SAISON.

R[illegible] New-York, et de Philadelphie par [illegible] Indiana, Lehigh, Genesee, Sul[illegible] de nouvelles marchan[illegible] saison, et à vendre par les [illegible] modérés. L'assortiment se com[illegible]

[illegible] qualités et de toutes largeurs, [illegible] Lamberty bleu et rouge, [illegible] jaunes et voiles, [illegible] noir et en couleur, [illegible] et à carreaux, [illegible] carreaux, [illegible] en couleur, [illegible] en cachemire noir, [illegible] et brodées, [illegible] d'aiguilles, [illegible] Fauquerson, [illegible] et gros, [illegible] en tout genre, [illegible] noir et blanc, [illegible] toutes qualités, [illegible] de toutes couleurs, [illegible] robes, [illegible] et en coton.

[illegible] DUFOUR, DURAND & Co.
25, Chartres.

D[illegible]

[illegible] de P. Wet

[illegible] satinées, [illegible] en couleur, [illegible] satinées.
[illegible] pons & Co.

[illegible] MACARTY, 20 Bourbon.

Grand assortiment de Marchandises Sèches,

[illegible] SIMPSON, [illegible] encoignure de la rue la [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES DE COTON.

[illegible]

C. M. SIMPSON.

[illegible]

[illegible] LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres.

M[illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp
B[illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp
P[illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp
B[illegible] à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp
F[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
C[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
S[illegible] à vendre NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
T[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier
P[illegible] à vendre NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
P[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
M[illegible] No 3, NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
C[illegible] 1re qualité, NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
C[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
C[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
L[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
M[illegible] Malaga [illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier
V[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier
[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier
V[illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier
[illegible] Lafitte, [illegible] CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.
W[illegible] Bourbon [illegible] CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.
V[illegible] CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.
P[illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti
G[illegible] blanche [illegible] à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.
V[illegible] vin de Bourgogne [illegible] LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
[illegible] barils vin blanc Haut-Sauterne,
[illegible] barriques vin rouge,
[illegible] caisses Curaçao surfin,
[illegible] paniers anisette, par POUGET fils,
27 juil 147, Royale, entre St Louis et Toulouse

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux:
12 barriques vin rouge bon ordinaire.
8 do Montferrant.
1 juil C. DUFOUR.

AMANDES amères—[illegible] sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN,
26 aout 42 Gravier

Compagnie du Dry Dock de la Louisiane.

ETATS UNIS d'Amérique,—Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le trente juin de l'année de N. S. 1846, et la soixante-dixième de l'indépendance de l'Union, ont comparu par-devant moi, Lucien Hermann, notaire, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins soussignés: John Perkins Whitney et Richard Bartlett Sumner formant la raison J. P. Whitney & Co, Joseph Warren Stanton, agissant en son nom et celui de William Lord Palmer, formant la raison J. W. Stanton & Co. John Geddes & Robert Geddes, formant la raison J. & R. Geddes, tous de cette ville; et Rudolph Schwartze, agissant comme fondé de pouvoirs de George Green & frère; Lothrop Lewis Smith, agissant comme fondé de pouvoirs de Richard Sands Tucker; Edward Ogden, agissant en son nom et en celui de Charles Briggs; et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, Jesse Hart, Samuel Wiley Fullerton, Oliver Palmes, en son nom et comme fondé de pouvoirs de Daniel Johnston, Alexander Gordon, et Roger Aiken Hiern, tous de cette ville; et François Valette & Mark Thomas, formant la raison de Valette & Thomas, d'Algers, en cette paroisse; John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, et le dit John Perkins Whitney, agissant aussi comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York.

Lesquels ont déclaré, qu'en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 mars 1837, ils ont formé entre eux et avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux, une société spéciale ou limitée qui sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous le nom de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE.

Les opérations de la dite Compagnie seront de recevoir dans un dock, construit pour elle et maintenant à Algers, des navires, bateaux à vapeur et autres batimens, pour procéder à leur examen et à leur réparation.

Le capital de la dite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la dite somme étant la valeur par estimation du dit dock et de ses dépendances, maintenant la propriété des personnes ci-dessus nommées; et la dite Compagnie, ainsi constituée, aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846 et se terminant le premier juillet 1861; sous la réserve que la majorité des dits actionnaires ou de leurs successeurs pourra en fixer la liquidation avant le dit terme de quinze années.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frère, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Briggs, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau et Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Aiken Hiern, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, par son fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de trois mille piastres, prix de trois actions du fonds capital de la dite Compagnie; et le montant total du dit capital a été payé en plein par les parties ci-dessus désignées, qui en sont détenteurs dans les dites proportions.

Que l'administration de la dite Compagnie sera sous la direction de J. P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes les affaires et transactions; et la dite Compagnie aura le droit de faire ses réglemens, de les changer et de les amender, pourvu que les dits changemens ou amendemens ne soient pas incompatibles avec le présent acte.

Que les dits Directeurs tiendront un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite Compagnie, dans des livres réglés, ainsi qu'un tableau complet de ses recettes et de ses dépenses, et il sera de leur devoir de collecter tous les comptes de réparations, docking, et de payer toutes sommes justement dues pour réparations ou autres dépenses faites pour le dock—ils devront aussi exposer un état complet des affaires de la dite Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'ils en sont requis, et en partager les profits nets, entre les actionnaires aux époques ci-dessus mentionnées. Pour les compenser de leurs services, ils auront droit à recevoir deux et demi pour cent sur toutes sommes reçues et deux et demi pour cent sur toutes sommes payées, excepté sur les dividendes payés ou à payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts à l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres de manière à fournir toute espèce d'informations relativement aux intérêts de la dite Compagnie.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait à être transférée pendant l'existence de ladite société, ledit transfert se fera par acte public, devant un notaire public et sera enregistré sur les livres de ladite compagnie, et les nouveaux actionnaires s'engageant, dans le dit acte de transfert, de le transcrire à cette charte et à tous règlemens en dépendant.

Que ladite Compagnie aura le droit de comparaître par devant toute cour de justice de poursuivre et d'être poursuivie.

Que dans le cas d'inhabileté à agir ou de mort des directeurs dénommés dans le présent acte, les actionnaires [illegible] d'autres.

Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite Compagnie cesseront et seront liquidées par une vente du dit Dock et de ses dépendances, à moins qu'il [illegible] actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et réglera toute mesure pour un règlement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera à la justice et aux droits des parties intéressées.

Et les dites personnes ci-nommées, ont, pour confirmer les stipulations et arrangements ci-dessus mentionnés, ordonné et établi les articles précédents de société, dans le but déjà exprimé.

Fait et passé dans mon bureau, à la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane dans les jours, mois et an dessus écrits, en présence de Charles La Bedoyère Kernion, mineur, et Edmond Florian Malus, témoins compétents, qui ont signé avec lesdits comparants et moi ledit notaire, après lecture du tout.

Original signé.

JOHN GEDDES,	F. VALETTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J. W. STANTON,	JOHN HUGHES,
WM. L. PALMER,	ROBERT MURPHY,
J. W. STANTON, [illegible]	JOHN S GILBERT, par
R. SANDS TUCKER,	J. P. WHITNEY,
L. L. SMITH, [illegible]	R. B. SUMNER,
THOS. N. CAZNEAU,	J. P. WHITNEY,
GORDON PLUMMER,	ED. OGDEN, pour lui et
S. W. FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
G. GREEN & BRO.,	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE [illegible]	DANIEL JOHNSTON par
JESSE HART,	O. PALMES, chargé,
A. GORDON,	R. A. HIERN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr., E. FLORIAN MALUS, LUCIEN HERMANN, Notaire Public.

Le soussigné conservateur des hypothèques, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que cet acte de société limitée, a été aujourd'hui enregistré dans [illegible] Nos. 2, folios 172, 173, et 174.

Nouvelle-Orléans, le 2[illegible] juillet 1846.
31 juillet 30 L. DE RIVE, Conservateur.

2000 DEMI boites Sardines à l'huile
500 boites do
[illegible]
[illegible] boites petits Pois au naturel;
[illegible] Petits Pois, accommodés au jambon;
[illegible] Grugnolet d'Anger
[illegible] boites Maquereaux à l'huile
100 demi boites Truffes du Périgord, de récentes importations et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99 rue de la Douane

A VENDRE à des prix modérés, pour clore diverses consignations, par le soussigné:
Conserves de Chatelain Jeune et Basset.
2000 demi boites sardines à l'huile.
300 boites moyennes dites 2/3, dito
200 tiers boites dito
20 do do
500 demi do de petits pois au jambon
500 do do au naturel;
60 paniers gaignolet.
200 demi boites maquereaux à l'huide;
100 demi do truffes pures du Perigord;
—Cognac Pellevoisin—
10 demi pipes 1re preuve;
30 quarts dito dito
10 barils très vieux cognac, 1810;
10 dito 1815;
Divers:—3 boucauts cassé; 1 caisse moutarde française.
200 barils noir animal en poudre; le tout d'importation récente, et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 30 99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve
30 quarts do dito, à vendre par
4 aout—15 TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve. 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

100 Boites Pates Truffés, assortis, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre,
56 do do Sauvajol,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15 St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

ABSINTHE—2 barils de Yersin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

MERISE—50 barils 1ère qualité, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—50 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
180 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par
N. DUDOUYT
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26, Vieille Levée

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90, St Louis

CREUZETS—12 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Châteaubriand, du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 90
Ces creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:
238 barriques Vin rouge de diverses qualités;
117 demi dito et barils de Vin blanc;
5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1825.
17 jn G. M. LUCAS, 30 Bienvill

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS,
3 mai No. 15, rue Conti.

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 juil 21, Magasins

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 300 caisses sardines marque Philippe et Canand, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux 25 caisses et 50 demi-boites, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19, St Louis

DROGUES—100 paquets Saleratus, souffre, couperose, alum, sel d'Epsom, etc., à vendre par
ROBERTS & HALL,
11 juil 75, Magasins

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—[illegible] caisses Vin St. Julien, Medoc, [illegible] NUMA LACOSTE, 103, Royale

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, epilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'epine dorsale, lumbago, nevralgie, tremblemens, etourdissemens, douleurs de poitrine, points de coté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—4m

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York d'après les termes de sa charte, à clos ses comptes [illegible] quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs reçues $675,693 00. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 1 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pourrien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maitres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maitres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité: plus des garde-malades.

IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières, couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. av 30

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de becs d'éclairage Aussi Pompes aspirantes et à Borne &c., Baignoires, douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour pavés. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, agée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître M. Jean Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville et le fera savoir au soussigné. L. EXNICIOS
9 jt 253, rue St. Philippe

CHAPEAUX fins—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co.
14 juin 10, Magasins

CHAPEAUX de toute forme—10 caisses pour l'usage des cantons, à vendre par FROST & Co.
13 juin 10, Magasins

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Titi, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 42 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 34 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin J. W. DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
1 j 92 Tchoupitoulas

TABAC—700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour cape et tripes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

MIEL blanc de la Havane—A vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

TABAC—15 balles Vuelta de Abajo, pour cape et tripes, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

DIVERS—40 barils Vin blanc Grave, 1844; 20 boites prunes en paubans; 4 boucauts ficelle fine; 50 paniers vin brûlé, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, en débarquement de l'Arkansas, de New York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26 Vieille Levée

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

A VENDRE au débarquement—12 barriques vin rouge.
—En magasin—
25 paniers champagne en grandes et demi bouteilles.
75 paniers huile de marque J Plagniole;
100 caisses vin rouge;
50 do absynthe Suisse;
50 do do de Marseilles;
100 do liqueurs assorties en grandes, demi et quarts bouteilles.
20 do curaçao; 15 do kirch;
50 do eau de fleur d'oranger.
20jt LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
140 barriques vin rouge.
24 demi dito vin blanc.
14 barrils dito, G. M. LUCAS,
jt—15 30, Bienville.

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
24 juin 20 St. Louis

HUILE d'Olive, Salaisons—200 paniers huile J. Plagniol, 24 onces; 3000 do de 6 bouteilles en paniers; 75 caisses olives; 50 do cornichons et capres; 30 barillets Malaga sec, à vendre par ST. V. BARRETT,
14 juil 21 Gravier

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualité, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en casimir, à la mode, do en soie, feutré et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R. G. HOBBS,
11 mai 12, Douane.

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—766 barillets et 90 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 du Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein
WHISKEY—50 barils recuité; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Yersin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par
COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orléans

JUS de citron—11 barriques jus de citron clarifié en débarquement et à vendre par
L. D. C. WOODS,
4 aout 80, Magasins

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boites Truffes pures du Périgord;
200 demi do do do;
50 bouteilles do do;
150 demi do do do.
12 aout CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—3000 boites et demi boites, marque Deffès, en magasin et à vendre par
21 aout CHS. DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE—[illegible] pièces de bois de bouleau et d'érable à petits yeux, arrivées par le navire Sea King, de St. Andrews, N. B. Pour le prix s'adresser au capitaine Hieton, à bord, ou au No. 10, seconde Municipalité. 28 juil

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLER & EGANA,
7 juil 33 Bienville

COGNAC—30 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac [illegible] BAILLY BLANCHARD
2 juin 99 rue de la Douane

CHEMIN A [illegible] LA Nouvelle-ORLEANS [illegible] CARROLLTON.

A L'AVENIR les prix de passage sur les chars seront comme suit:
Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50
Billets pour l'année, personnel $80, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.

Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M. | De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 " | De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.

Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
29 juin Ingénieur en chef.

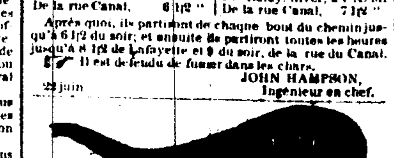

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. RUSCONI,
27 juin Dépôt général, No. 187, Chartres.

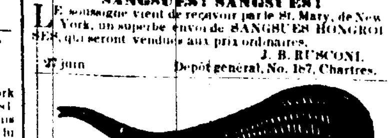

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No. 46. 2 av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN.

A LOUER à bas prix pour la saison d'été, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez de chaussée dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. Vor. BARRET.

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.

De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.

La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces. On trouve sur l'habitation de Mme. Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. Enfin rien tout ce qui peut rendre le séjour agréable.

Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.

A l'arrivée des steamboats et durant ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, on la [illegible] wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui se rendront chez Mme. Pradat.

Les prix seront modérés. 9 juin—90

SARDINES à l'huile—2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilbert en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par AUGT. MOLIER,
21 juil 90, St. Louis

HUILE d'olive—300 paniers huile surfine grandes bouteilles en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, à vendre par AUGT. MOLIER
21 juil 90, St. Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois,
60 barriques St Emilion No. 4,
24 milliers bouchons extra fins,
A vendre par NUMA LACOSTE,
21 juil 103 Royale

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christofle & Co. de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une caisse de couverts argentés, qu'ils garantissent être supérieurs aux articles du même genre importés ici.
LOISON & SILVESTRE,
[illegible] juil 36 rue de Chartres.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AOUT 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent

A	M
Anderson, John	Margot, Charles
B	Masson, Pierre
Beck, Michel	Maenor, William
Berthe, Jean-Marie	Marie, Eugène, dit Lamare
Bontemps, Jacques	Marchais, Prosper
Bourgoin, Vr.	Mauvert, Laine
Barthe, Louis	Masset, Louis fils
D	Mauvel, le capitaine
Dupont, Veuve	Marotte, dit Chasse
Dil[illegible], de St Sulpice	Minet, Rosalie
Dussaut, Pierre Sauvé	P
F	Petre, Elisabeth
Faurence, Philippe	Pinsemaille, Mlle
Fabas, Bernard (dit Paul)	[illegible]
G	Querou, les époux
Giraud,	R
Guilbaudet, Mme	Richard, Jacques
Gohr, Henriette	Robert, Pierre
Giraud, Paul Théodore	Rousselin, les époux
Gauthier,	Ricaud, Joseph Joachim
I	S
Isoard, les époux	Samson, S
L	T
Laine, Charles	Trinchery, Emile
Lebrel, Pierre	Talbot, Louise Mme
Lucas, Jules	V
Laurens, Antoine Marcellin	Viau, Antoine
Landudrin, Auguste	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
7 aout

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux, &c. &c.—
200 barriques vins de Bordeaux, Montferrand, St Emilion 1er, 2me et 3me crus, St. Estephe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
150 demi barriques do do do do,
25 tierçons vins blancs Haut Sauterne et H. Barsac;
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St. Emilion, St. Estephe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi dito Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac;
100 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan;
50 caisses vins généreux d'Espagne, Lacaret, Alicante, Malaga, Xérès, Rotta, &c;
50 caisses Vermut de Torino,
25 paniers Champagne première qualité;
25 caisses prunes à l'eau de vie;
80 dito absynthe des marques les plus renommées
60 dito kirschwasser, diverses marques;
50 dito jus de groseilles pour sirop et confiture,
10 dito liqueurs, cruchons porcelaine,
30 dito Curaçao superfin, petits et grands modèles,
30 dito marasquino;
25 dito eau de vie de Dantzick
50 dito liqueurs superfines et surfines;
200 paniers anisette superfine de Champion;
100,000 bouchons diverses qualités;
1,000 boites sardines, 1/2, 2/3 et grandes boites;
300 boites petits pois, dito;
150 dito cèpes à l'huile, dito;
8 aout F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
10 barriques de Vin rouge, Médoc;
16 do do Pauillac, St. Estephe et Margaux
18 demi barriques Vin blanc Sauterne,
9 dito Vinaigre;
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux;
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties;
3 balles contenant environ 30,000 bouchons, diverses qualités;
3 caisses de 12 paubans prunes sèches;
5 do de 12 à 1e boites transparentes prunes sèches.
Vor. MAIGNAN,
20 juil 87, rue St. Louis.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

L'ATLAS pour l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers, vient d'être reçu à la librairie de
V. HEBERT, 149, Chartres.

N. B. Messieurs les souscripteurs sont prévenus que les 3 premières livraisons contenant les cartes, plans &c. pour les 5 premiers volumes, sont prêtes à être délivrées. 21 aout

PAPIER PEINT.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de papiers peints pour appartements, dessins nouveaux et à la mode, sortant des premières fabriques de Paris, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
Papiers communs, fins et glacés.
Bordures, communes, ordinaires et veloutées.
Vues pour salles et cafés.
Fonds unis, de toutes couleurs; dito à rosaces, de toutes couleurs, pour ciels de lits, nouveaux dessins.
Devants de cheminées, et sujets pour éventails.
21 aout V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT,
No. 149, rue de Chartres.

EN vente à cette librairie, les ouvrages suivans:—Magasin Pittoresque, 13me année.
E. Briffaut—Paris à table, 1 vol.
Weiss—Biographie universelle, 6 vols grands 8o.
Raspail—Manuel de la santé, 1 vol.
Grand ville—Les fleurs animées.
Thiers—Révolution Française, nouvelle édition.
Laurent—Histoire de Napoléon, do. do. 12 aout

EN VENTE.

MARTIN L'ENFANT TROUVE, par Eugène Sue. La première livraison est prête à être délivrée aux abonnés. Prix, 15 cents.
On souscrit à cet ouvrage à la librairie de
12 aout. VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:—
5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure;
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières côtes;
72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdola, venant de New-York:
101 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

VINS rouges vieux et très supérieurs:
6 barriques Vin rouge Château Haut Brion et Léoville, 1834;
4 do do do 1838;
12 do do do 1840;
5 do do do 1841;
60 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Léoville et Château Haut Brion;
60 caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talence, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti

A VENDRE par les soussignés [illegible] Vin rouge St. Julien 1840 [illegible] J & J TARDOS, 15 Conti.

[illegible] en magasin et à vendre par
24 juil L. D. C. WOODS, 80 Magasins

INSTITUTIONS.

FRANKLIN HIGH SCHOOL,
Au coin de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital, à la Nouvelle-Orléans.

LES parens et tuteurs sont respectueusement informés que les classes sont maintenant complètement organisées dans la maison sise à l'encoignure de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital. Les directeurs ont quelques raisons d'espérer que les nouveaux arrangemens faits pour le bien-être des élèves recevront l'approbation des patrons de leur institution, et celle de toutes les personnes qui ont charge d'enfans.

L'éducation des pensionnats a principalement pour but d'inculquer des habitudes de persévérance et de régularité. Le cours des études que doit suivre un jeune homme pour obtenir ce résultat, le mettra nécessairement, s'il est bien dirigé, en possession de tous les autres avantages qu'il s'est proposé d'acquérir.

Le principe qui vient d'être posé forme la base du système d'instruction suivi dans le collège intitulé *Franklin High School*.

Le cours d'étude comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin et le Grec, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, l'Arpentage, l'Application de l'Algèbre à la Géométrie, le Calcul Différentiel et Intégral, l'Astronomie et la Chimie, l'Histoire et la Géographie, la Tenue des Livres, le Dessin et la Peinture, la Musique Vocale et Instrumentale.

Il se trouve attaché au Collège sept Professeurs qui donnent chaque jour des leçons dans leurs branches respectives.

Les parens et tuteurs sont respectueusement prévenus qu'ils ne doivent, sous aucun rapport, intervenir dans les réglemens et dans la discipline intérieure de l'établissement.

L'institution reçoit des pensionnaires, des demi pensionnaires, et des externes. Les pensionnaires résident dans la famille de M. Elkin, et ils sont environnés de celle des dames attachées à la maison.

CONDITIONS.
Les pensionnaires paieront.................$20 00 par mois.
Les demi pensionnaires....................15 00
Les externes au-dessous de 10 ans...........6 00
Les externes au-dessus de 10 ans et au-dessous de 13...........8 00
Dito au dessus de 13..........................10 00
On invite à payer ponctuellement à la fin de chaque mois.
25 mai

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

UN enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes voués par état à l'enseignement, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long-temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

Jaloux de répondre aux encouragemens qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a été à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les réglemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, $20 par mois.
Les demi-pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
" pour les classes inférieures, 9

Les statuts et réglemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
21 janvier

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT-EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Lairis,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences applicables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est à [illegible] par tâche.

LE FRANÇAIS, L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE, L'ARITHMÉTIQUE et les éléments de sciences sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre [illegible].

L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe [illegible] la philosophie et l'histoire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés, et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

LA MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BEREGUIER, dont le mérite est connu du monde musical.

La Directrice veille à l'accomplissement des devoirs religieux par les élèves pensionnaires. Un prêtre autorisé par l'évêque, vient deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

Conditions.
Pensionnat instruction générale, [illegible] par mois, $25
D. do avec blanchissage, do 30
Demi-pension, 16
Externes, 11
Piano, 12
Solfège, 2

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Pensionnat de jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parens que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 80, RUE DE BOURBON, entre Royale et Bourbon.

Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées, elle fait vivre ses pensionnaires, tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.

L'instruction donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées: la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les [illegible] sont enseignées par des professeurs qui ont fait [illegible]. Chez MM. Theillard, Hy. Nones et Lord, c'est la meilleure certitude que tous les cours soit en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui font [illegible] du succès.

Des instructions religieuses sont faites dans l'institution par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale, les cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois ont lieu des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.
M. Davort donne des leçons de danse. 29 oct—6m

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement: elle est tout à la fois sévère et modérée, et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION. — Langues anglaise française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.
10 oct

Bureau des Naissances et Décès.
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:—Une vache rouge foncé, le dos, le ventre et la queue blanc, marquée à une oreille, étampée sur le dos des lettres qui ressemblent à D. F. B, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 5 septembre, ladite vache n'est pas réclamée elle sera vendue aux lieu et heure accoutumés par l'encanteur R. Kerrison. MICHEL DUREL,
27 aout gardien des épaves

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 30 mai 1846 30mai—90

GRAISSE—100 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
7 aout 92 Tchoupitoulas

PORC—600 barils porc de toutes qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
7 aout 92 Tchoupitoulas

BŒUF—30 barils prime B., et endommagé, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
7 aout 92 Tchoupitoulas

HUILE DE LARD—70 barils huile pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
7 aout 92 Tchoupitoulas

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

FARINE—1,200 barils farine de St. Louis, marques de boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 aout 92 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—30 paniers champagne en grandes et demi-bouteilles, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
27 juil 36, Chartres

SERPENTINE—[illegible] à vendre par
29 juin [illegible] & PEARSON, 63 Ca[illegible]

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux, [illegible] le soussigné:
104 barriques [illegible] Médoc,
20 caisses [illegible]
20 caisses [illegible] grande modèle,
2 boucauts [illegible] D. LAMATA,
14 juill 9 et 10, Jefferson

VENTES JUDICIAIRES

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 16,948—(Cr. [illegible].)—Peter Conway, Jr. vs. la Municipalité No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, au café de [illegible], situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et de la Victoire, près le dépôt Pontchartrain, le jeudi, 10 septembre 1846, à midi.

La dite vente aura lieu le dit jour jusqu'à 2 heures P. M., et continuera le lendemain au dit lieu, depuis midi jusqu'à 2 heures P. M. dans le cas où elle ne serait pas terminée dans un seul jour.

Tous les droits, titres et intérêt de la Municipalité No. 3 aux jugemens obtenus par elle, contre les contribuables delinquans de la dite Municipalité, ci-après nommés. Les dits jugemens seront vendus séparément, savoir:

Mlle Joséphine Villard,	$5	
François Parent,	35	
Jean Grousset,	4	
Ducoing, fils,	10	
Jacques Seguin,	3	98
Jacques Seguin,	8	60
Joseph Labarre,	15	
Mme Louise Hélène, (par Ludger)	10	
Chrst Ballaye,	31	
E B Batcave, h c l,	17	
Jean Sarpy,	25	
J B F Gicquel,	145	
J B Azémat,	25	
Alp Varney,	27	
J B Batcave,	7	
N Docmeny Morant,	25	
J B Cadot,	18	
F Craix, fils,	18	
C E Laumanais,	90	
Simond Marchand	16	
Joseph Blache,	10	
Gaspard Cabarret,	15	
Agathe Viole,	11	
Mlle Marie Beauvais,	15	
Charlotte Norwood,	14	60
Ducoing, fils,	15	
A Boulanger,	10	
J B Cadot,	84	
Vve Toregano,	30	
Marc Dodard,	75	
Phil. Guesnon,	4	50
Joseph Dansas, Frères,	80	
Vve Desdunes, Fils	26	
Mademoiselle Bonne,	157	
Joseph Bauver,	56	
Celina Clermont,	46	
B Joh,	17	52
Joseph Magloire,	18	60
Christophe Toutant,	17	32
J B F Gicquel,	60	40
Mme Joseph Demahy,	115	
N'as. Dessanges, h c l	26	
Mlle Laurentine Jaillot,	18	
Benet Levy,	40	
Seraph Meillon, f c l,	8	
J M M Fourcade,	30	
Marcel Dupart, h c l,	3	
Mme Vve Casalis,	71	
Alex Fournier,	22	
Delphine Livaudais,	12	
Honoré Destréhan, h c l,	41	
Fs Buret, h c l,	33	
Varion,	61	
Azénore Ramos, h c l,	5	
Will Robson, h c l,	20	
La Michel, h c l,	80	
P A Lemaitre,	14	
Vve Peter McAnulty,	20	
Fs. Ducoing,	62	
Francisco Constantini,	71	
Mlle Catiche Mathieux, f c l,	24	
Germain Plessis,	35	
Valbage Cavelier, h c l,	25	
Etienne Derepas,	55	
Joséphine François, f c l,	25	
Adèle Rousseau, f c l,	15	
Isidore Hazeur, h c l	51	
Félicité François, f c l	18	
J Gauvin,	16	
François Escoffier,	20	
L's. Huet,	47	
B Rey & V Lescene, h c l	22	
Mme N'as. Zimmer,	35	
Nicholas Zimmer,	1	
F Vincent,	30	
Mme V've Lambert,	5	
Mlle Adèle Duplessis, f c l	10	
St Martin, h c l	10	
Louis Armand,	20	
James Kealey,	12	
St Croix Guibault,	58	
Daniel Depau,	46	
John Lanothe,	43	
Mlle Arthémise Lavillebeuvre,	8	
Mme V've Richel,	8	
Mme V've Maggioni et V've Magnot,	61	
A F Lucy,	8	
Mlle Eliza Micline,	15	
B Benusst,	15	
Capitaine Bontempe,	20	
Emile Mary,	1	
Marc Dodard,	84	
S S Ralf,	33	30
J A Lacroix, h c l	30	
F'co Brunetti,	35	
Palmire Dubart, f c l	21	
Washington, h c l	4	
Mme P Deville,	20	
Geneviève Menton, f c l	12	
Frs Varion,	50	
Vincent Padron,	4	
J B Lamothe,	36	
B V Rey,	51	
Bastien Joly,	6	27
Héritiers Hélène Jason, f c l	25	
Fabelo Bazeur, h c l	4	
Lacostade Duportis,	22	
Mr Gatabart,	8	
Ant Menos	8	
Paul Decaud,	15	30
Manuel Prado,	56	10
Théo Desegnes,	5	
R Commis,	3	
W. Y. Lewis,	18	50
Clément M Cabouret,	5	
L et A Cheval	4	
Marcel Dupuit,	3	
Mlle E Deville,	30	
Charles Gérard,	20	
Ditto	3	
J B Bordenave, h c l,	14	80
Geo Jowe, h c l	21	
V've Ramon Otero,	45	
Manuel St Germain,	3	
Vve Demazière, f c l	3	60
Joseph Antoine, h c l	15	
Baptiste Bozant,	8	
Pierre Esteve, h c l	5	
J B Bordenave, h c l,	31	
Mlle Mag Phillip, f c l	21	
Mlle E Muro,	10	
Louise Etienne, f c l	15	
A Ducourneau,	6	
A Dorocourt,	24	30
Mlle Delphine Dupré, f c l	21	
Mlle Louise Pinnnet, f c l	10	
R Muro,	4	62
R Muro,	5	
Jacques Breton,	4	08
Jacques Breton,	30	
Martial Dupart, h c l	46	
J A Buret,	18	90
Vve Lacotrau,	10	
Fco Esteves, h c l	8	
Vve Demazière, f c l	5	
Jacques Breton,	5	
R Muro,	3	
Washington Zebriski, h c l	1	80
Louis Maret, h c l	5	
J B Dercante,	16	30
Mme Vve Maupassant,	150	
F Bocine,	20	
Mme Louise Krobeau,	25	
Mme Delphine Dupré,	31	
Simon Marchand,	5	
Vve Casalis,	62	
Nas Desanges,	20	
P Bucherie,	37	
Bazile Brion,	8	
Martial Lamile,	12	
La Michel,	20	
B Lambert,	74	
Louis Couvertier,	30	
P A Lemaitre,	14	
Emile Pigeon,	12	
Benet Levy,	40	
James Phillips,	80	65
Louis Gaignard,	68	
P Jure,	64	
Zabelle Faxazole,	79	
Daniel Depas,	8	
Isidore Marcus,	51	
Gaspard Dupuy,	15	
James Phillips,	30	
Adèle Garnuchon,	63	58
J B Cadot,	30	
Lange Craix,	100	
Maria Wilson,	136	
J B Adoum,	47	
Vve Simon Rivière,	22	
Vve Ducouday,	10	
Saint Kerr,	1	
Jean Pranpain,	5	
Vve Oudard,	5	
R Louis,	5	
L Cure,	10	
A M Lamothe (Lestiu),	20	
Jean Casbergue,	30	
Fs Craix,	17	50
Suec Parejatte,	21	
Pre Mollay,	12	
Antoine Buret,	12	
Vve Beaulieu,	18	
J B Fourcade fils,	15	
J A Burel,	30	
Jacques Bacchus,	15	
J B Lamothe,	14	
Jean Lamothe,	90	
Mme Elizabeth Michne, f c l,	30	
Mme Maria Cécile alias Ellen Lamothe,	12	
Arsène Declouet,	25	
Mr et Mme Roque Salles,	30	
Mme Aubertine Dupuis, f c l,	34	
A M Lamothe Lestiu,	45	
Mme Marie Rapp, f c l,	36	
Joseph Paturzo,	8	
Louis Marsony,	79	
Jean Casbergue,	8	
Louis Marzoni,	12	
Carl Carrère,	8	
Mme Vve Alpuente,	16	
Vve Ant Savoie,	31	90
Miguel Cruanes,	14	60
Edouard Joli,	18	
Bastien Joli,	19	
Joseph Joli père,	19	
Joseph Joli fils,	12	
John Bellow,	20	
F Amoroso,	25	
Agenor Ramos,	8	
Jean Lambias,	7	
Mme Vve Lacotrau,	34	
Caroline Carrère, f c l,	10	
R F Guinault,	17	
Mme Hannah Porter,	80	40
Mme Hannah Porter,	15	
Mme Vve Fs Alpuente,	21	90
Mme Hte Savois,	34	50
	14	
	$5,666	76

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
28 aout—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 26 août 1846.

LE sergent major J. M. Maureau, des ECLAIREURS D'ORLEANS, convoquera la compagnie le mardi, 15 septembre 1846, à 7 heures du soir, à la Bourse Trémé, afin de procéder à l'élection
D'un Capitaine;
D'un 1er lieutenant;
Et d'un 2nd lieutenant, en remplacement des démissionnaires.
L'élection se fera sous la présidence du capitaine Paul Dorfeuille. D. AUGUSTIN,
27 aout Brigadier-Général.

EN débarquement du brick Titi, de la Havane:
30 caisses sucre florete,
37 balles tabac pour capes et tripes,
15,000 Regalias et Hermanos,
10 [illegible] à coques douces,
A vendre par S. VALLS,
1 aout 96, Commune

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xérès de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boites et paniers, à vendre par
5 aout ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CHARBON.

LES personnes qui désirent acheter leur approvisionnement d'hiver, en Charbon anglais et de Pittsburg, peuvent le faire maintenant à bon marché.
ROBERT MURPHY,
15 aout No. 96, Vieux Bassin, et 68, Vieille Levée

LINSEYS ET JEANS.

LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. PEYTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

CIGARES—Un million [illegible] cigares de la Havane, tels que Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, [illegible], Pronto Hennosa, Ama, Liberal, Diebele, [illegible], Ouchucha, Orleans, Coronis, Tres [illegible], Orosado, Minerva, Conill, Emperatriz de Rusia, [illegible], La Reservada, Paisis, India Oubena, [illegible], Estrella, Eliade, R. B. S. Habana, La Maravilla, Emprendedora, Escubapio, Puntualidad, Loma, Diana, Aurora, La Reunion, La Lealtad, La Demanda, [illegible] de Maras, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
17 juin 32, Vieille Levé

VENTES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de [illegible] même District Judiciaire—Succession de [illegible] décédée épouse de A. Agstein.

En vertu d'un ordre de cette honorable Cour, daté du 25 courant, le soussigné greffier de la dite Cour, offrira en vente publique, au café de Charles Rice, encoignure des rues Jackson et [illegible], ville de Lafayette, à midi, jeudi le 1er octobre prochain 1846, la propriété suivante, appartenant à la dite succession, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec bâtisse, [illegible] au faubourg Livaudais, dans cette paroisse, et désigné par le No. quatre de l'îlet No. soixante trois, (No. 63) borné par les rues Hollieme, Nouvelle, Magasins et des Chênes Verts, mesurant 31 pieds 6 pouces face à la rue Holliene, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un coté par le lot No. trois et de l'autre coté par le lot No. cinq, d'après un certain plan fait par Henry Mollhausen, architecte et voyer, en date du 4 mai 1844, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire à la Nouvelle-Orléans.

Conditions de la vente—comptant.
Paroisse de Jefferson, le 26 août 1846.
29 aout—3 en 20j F. J. LAIZER, greffier

COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No. 11,120—Pierre J. Poincelin vs. Pierre C. Tisseron—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'honorable et devant Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans à Charles Claiborne, ci-devant Marshall de la Cité, et à moi transféré par le dit marshall, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi, 29 septembre 1846, à midi, les lots de terre ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir:

1o. Trois lots de terre situés au faubourg Franklin, au dessous de cette ville, et désignés sous les Nos. quatre, cinq et six, de l'îlet No. quatre vingt dix sept d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 16 novembre 1835. Les dits lots de terre ayant chacun trente deux pieds de face à la rue d'Espagne, sur cent trente huit pieds environ de profondeur et face à la Place de l'Indépendance.

2o. Un lot de terre provenant de la briqueterie Guerin, désigné sous le No. vingt-sept, d'après un plan de ladite terre, dressé par L. Bringier, et déposé en l'étude de [illegible] de Armas, notaire. Lequel lot de terre mesure au pied français, 128 pieds de face à la rue Rabadi, 92 pieds de face à la rue Prieur (continuée), et 137 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
28 aout—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No. 7,934—W. F. Vredenburgh & Co. vs. P. B. Tisseron.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, le lundi, 31 août 1846, à midi:

Deux billets souscrits par le dit Tisseron (Pierre B.) chacun de la somme de [illegible], datés Nouvelle Orléans du 24 avril 1845, et payables à deux ans de date, à son ordre et portant hypothèque suivant acte daté du 24 avril 1845, au rapport de Louis F. Maureau, notaire en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
11 aout—3fen10j. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Louise Lemelle.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 11 août 1846 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, le lundi 31 août 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Sally, âgée de trente-cinq ans, et ses trois enfans:—Victor, de dix ans, Augustine de cinq ans et Auguste de dix-huit mois.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits esclaves seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an de sa date jusqu'à parfait paiement avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du juge et de l'administrateur de la succession, et hypothèque sur lesdits esclaves.

L'acte de vente devant A. D. Denocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
13 aout—3en15j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orleans—No. 24,198 (Cour de Premier District Judiciaire)—David W. Sowles vs. Michel Glascow—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale le samedi, vingt neuf août 1846, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Michel Glascow, à un compromis ou consentement fait le deux mai 1845, ou environ, relativement à une obligation à douze mois, fourme dans la Cour de Circuit des Etats Unis, dans l'affaire de R. Slaughter vs. A. McWilliams et al, à la dite obligation étant de $4 000 et au-delà, et par lequel compromis et consentement le dit Glascow réclame le montant du montant de la dite obligation: l'intérêt du dit Glascow à cette obligation est évalué à $2,500.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
16 aout—3 en 10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Dame Clara Hus Desforges, [illegible] épouse de feu E. A. Dussuau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 20—En vertu d'un ordre de [illegible] du 22 août 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, à l'encoignure des rues Bourbon et du Quartier, le samedi, 5 septembre 1846, à 10 heures du matin, pour le compte de la dite succession,

Un lot de meubles, de linge, d'argenterie et de bijoux, &c.

Conditions, comptant JOHN L. LEWIS,
25 aout—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans

Jean Despouy vs. Henriette ou Harriet Arcueil—No. [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable M. Crozat, juge de paix de [illegible] paroisse d'Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, lundi, premier octobre 1846, à midi.

La négresse esclave nommée EUPHRASIE. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. GUSTAVE MEYNIER
29 aout Constable du 4ème justice de paix

Francis M. Fitz contre Richard Horton, No. 20,718.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Daniel Byrn, premier juge de paix de la paroisse de Jefferson, j'offrirai en vente publique [illegible] le septembre 1846, à midi au magasin de [illegible] No. [illegible] rue Tchoupitoulas, près de St Joseph [illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions, comptant. JOHN J. HOFFE,
25 aout—3en10j Constable

J. D. Marsh contre Thomas Ro[illegible] No. 20 [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable D[illegible] Byrne, premier juge de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente [illegible] jour de septembre 1846, à midi, à mon magasin [illegible] No. 222, rue Tchoupitoulas, près celle de St. Joseph
Un lot de meubles [illegible] saisi dans l'affaire susdite.
Conditions, comptant.
25 aout—3en10j JOHN J. HOFFE, Constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Nicolas Girod.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de [illegible] et à toutes autres personnes qui y ont [illegible] dans dix jours [illegible] de la présente publication [illegible] pour lesquelles [illegible] Cloud et Anne Guillet [illegible] testamentaires de Nicolas [illegible] homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. F. M. BERTIN
29 aout—3en10j Dep. Greffier

Succession de feu John B. Warren.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu John B. Warren, d'avoir à les présenter à la soussignée, avec les preuves à l'appui, et toutes celles qui doivent à cette succession, sont priées de payer leur compte immédiatement à l'exécutrice. JOANNA T. WARREN,
Exécutrice, à Carrollton
25 aout—3 en 10j Paroisse Jefferson.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Norbert Soulé, ayant acheté à une vente faite par le shériff de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le 14e jour d'août de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qui soit connu à toutes personnes intéressées, sont par ces présentes connues au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou les termes et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le sheriff susdit, le 1ème jour d'août de l'année 1846, en vertu d'un décret de la Cour du Premier District Judiciaire, rendu le 19 de juin de l'année 1846, dans l'affaire de B. & A. Soulé, agent &c. vs. John Duncan & Edward Duncan—No 24,543 du docket de cette Cour, à laquelle vente Norbert Soulé s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille piastres, payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:
Savoir:—

Un certain lot de terre, situé à la Nouvelle-Orléans dans l'îlet compris entre les rues des Remparts, St-Pierre, Bassin et Toulouse, désigné par le No. [illegible], mesurant vingt pieds face à la rue des Remparts, sur une profondeur de soixante pieds; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Par ordre de la Cour, ce 14 août 1846.
15 aout—3en30j G. W. LEWIS, Dep Greffier

DROGUES ET MEDECINES.

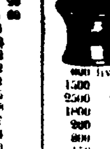

EN débarquement des navires Sultana, et Bachelor, de New York, et Copeland, de Boston—
50 livres aloes succotrin, 100 do aloès cap[illegible]
40 " rhubarbe anglaise en poudre
50 " rhubarbe de l'Inde dito
800 livres gomme Sénégal, belle,
1500 " orge perlée, belle, 4 grosses seringues assort.
2500 " bois de Campêche; 2000 dito couperose
1000 " acide sulfurique, 100 dito baume de copahu
200 " arrow-root américain
800 " dito dito Bermudes.
150 " écorce de [illegible], 4 grosses seidlitz powders
10 " feuilles de [illegible]; 15 dito feuille [illegible]
25 " sauge, 30 dito mélisse verte.
—EN MAGASIN—
34 " hydriodate de potasse française
100 onces sulfate de quinine français
200 dito dito américain.
30 livres calomel anglais; 400 dito camphre,
1000 " gomme arabique assortie; 600 dito [illegible]
50 " cochenille; 100 dito écorce orme grasse
900 " opium, 150 dito magnésie;
10 barils sel d'Epsom, 2000 livres potasse blanche
1500 livres alun, 100 dito huile d'amandes douces
80 onces essence de rose—A vendre par
P. CUSACHS,
25 aout encoignure Condé et St Philippe

MAGASIN DE SOIERIES, DE NEW-YORK.
No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivants, savoir:

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine.
Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine.
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal.
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne.
Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples onde.
Brocade riche et soieries pekin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayé.
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et Marceline assorties.
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine écossée, en mérinos et laine de l'au très genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreuil soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes en soie plain, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, corsets, manchettes et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mechlin, Valenciennes et Lisle, idem Suisse et jaconat.
Constamment en magasin, un grand assortiment de rubans satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 26 oct

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE VACHES.

LUNDI, 31 du courant, on vendra à l'encan, à 10 heures du matin, dans la cour intérieure de la maison d'Etat, rue Baronne, cinquante cinq têtes d'excellentes VACHES laitières, créoles, dont 25 donnent actuellement du lait, et 30 autres à [illegible] pleines.
Conditions à la vente. 29 aout v

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie.
Capital $300,000 Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie classées d'après un tarif régulier.
La compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débiles en compte courant.
James Walker, secrétaire. James A. Porter, président
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Canal.
Référence MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal
15 juil—1 an

TEXAS.
AVIS IMPORTANT

LE soussigné fondateur de Castro Ville sur la Medina, 25 milles à l'ouest de San Antonio, depuis le 3 septembre 1844,

Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.

Il continue également dans les limites de 600 sections à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout célibataire au dessus de 17 ans 160 acres.

S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Léonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 13, ou au soussigné, sur la colonie.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3 m H. CASTRO

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb Patentés.

LE soussigné à continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en la saturage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces ainsi qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira dans le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans

VINS—175 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux St. Julien, St. Estephe, St. Emilion et Montferrand.
75 barriques ordinaire de 1843 et 1844, St. Julien et Montferrand,
35 barriques do vieux Château Lafitte, Léoville, Pauillac Medoc et Margaux Medoc
30 barriques vin vieux de [illegible] Hermitage,
55 barils vin blanc Sauterne,
100 caisses vin rouge St Julien, St Estephe et Margaux
45 do du vieux Haut Brion, Château Latour, Château Margaux et Château Lafitte, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

CIGARES—70 milliers cigares de la marque de Stanhope, Regalia [illegible], à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

CAPRES, SALAISONS, &c—75 caisses capres [illegible], eau de fleur d'oranger; 34 dito savon de Marseille, 32 dito sardines à l'huile en boites et demi boites, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15, rue St. Louis

LIQUEURS—130 caisses liqueurs assorties, fines et superfines;
650 paniers anisette de Champion fine, surfine et superfine; 35 dito guignolet d'Angers
35 caisses Curaçao (Badin & Champion)
20 do marasquino;
do eau de vie d'Andaye;
15 do eau de vie de Dantzick, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

EAU DE VIE—12 demi pipes Cognac 4me preuve [illegible] Dupuy, 11 quarts do do
3 demi do [illegible] Olivier 1825,
[illegible] qualité supérieure, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 & 15, St. Louis

GRAISSE—[illegible] graisse en feuille en magasin et à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co
21 aout 64 Tchoupitoulas

SUIF—20 barils, en magasin et à vendre par
G. & R. BUCHANAN & Co.
21 aout 54 Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleurs cigares des marques suivantes: General Taylor, major Ringgold, major Brown, capitaine Walker &c, en magasin, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
21 aout 32, Vieille Levée

INDIGO—[illegible] Guatemala en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
21 aout 32 Vieille Levée

GOMME copal—6 balles en magasin et à vend. par J. M. CABALLERO,
21 aout 32, Vieille Levée

SUCRE Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO
21 aout 32 Vieille Levée

VERMOUTH—[illegible] caisses Vermouth, à vendre par BERTRAND & SISOS
16 juil Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—[illegible] livres gomme arabique [illegible] sorte, à vendre par BERTRAND & SISOS
16 juil Encoignure Royale et Bienville

TABAC de la Vuelta Abajo—[illegible] balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN
21 av 11, rue Royale

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, [illegible] caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par
25 jn HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

BOUTEILLES VIDES—2500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR, 11 Conti

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN
42 Gravier

RAISINS DE CORINTHE—[illegible] à vendre par
[illegible] L. CANTIN
42 Gravier

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE à cent lances du chemin à goudrons de Carrollton, convenable pour y établir un jardin de légumes. Il y a trouve aussi une maison et un bon entourage. Pour les termes qui seront modérés, s'adresser à R. & A. SOUTH,
1 juil—1m 49 Gravier

CONFITURES—[illegible] barils, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—100 paquets toile [illegible] Kentucky et du Missouri, [illegible] [illegible] Missouri; 150 balles [illegible] [illegible]
G. & R. BUCHANAN & Co
64 Tchoupitoulas

BOTTES [illegible] et Brodequins [illegible] navire Suffolk [illegible] ment de chaussures
J. W. DUNBAR,
6 juin 30 Douane

FER BLANC—[illegible] caisses, à vendre par
G. & [illegible] & Co,
[illegible] Tchoupitoulas

SALERATUS—[illegible] tierçons en [illegible] Auburn, et à vendre par
ROBERTS & HALL,
75 Magasins

GUINGHAM POUR DEUIL—[illegible] SIMPSON, 33, rue de Chartres [illegible] Pour deuil, de qualité supérieure.
11 aout

FARINE—500 barils farine superfine, de St Louis en débarquement du vapeur Old [illegible], à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
7 aout 60, Camp

MAIS—[illegible] boucauts en magasin et à vendre par
L. D. C. WOODS
14 juin 80 Magasins

HUILE DOUCE—50 paniers, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
7 aout Encoig. Magasins et Lafayette

VINS de Bourgogne—50 caisses "Volney" et Chambertin en débarquement et à vendre par
30 mai F. JORDY, 10 Conti

FARINE aigre—500 barils à vendre en magasin, par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
2 mai 34 Tchoupitoulas

ABSINTHE Suisse—En débarquement du navire R[illegible] Kail, du Havre:
40 caisses Absinthe, Dubied, père et fils, de Couvet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
6 aout 17 et 19, St. Louis

MARCHANDISES du pays—Osnaburg de Lowell, 3/4 et croisé, coton à drape de Lawrence, de Lowell, coton à draps, toile d'Indien, de 3/4 de large, [illegible] de Lowell, idem Plaid, [illegible] de [illegible], &c, à vendre par HARROD, DARLING & Co
6 aout 49 Commune

PAILLASSONS en paille—Un grand assortiment de paillassons de Canton, belles qualités et jolis dessins, à vendre par HARROD, DARLING & Co
6 aout 49 Commune

SHALLS crepe de Canton—Quelques shalls brodés très splendides, à vendre par HARROD, DARLING & Co
6 aout 49 Commune

FRUITS A L'EAU DE VIE—70 caisses prunes, abricots, 10 caisses fruits au jus, à vendre par
5 aout S. V. BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE—5000 [illegible] PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

		Prix.	Pour
CREME DE PERSE fine,	sous	10	$1
MOELLE DE BŒUF		20	1 80
POMMADE fine,		20	1
" surfine,		25	2
" de concombre,		25	1 50
" pots en porcelaine,		35	3 50
" au rhum et quinquina,		35	3 50
" moelle de bœuf,		35	3 50
" graisse d'ours,		35	3 50
" graisse d'autruche,		35	3 50
" cold cream		35	3 50
EAU DE COLOGNE, en litre, bouché,		90	9 00
"		90	8 50
" en demi-litre,		50	4 50
" en quarts de litre,		25	2 75
" en huitièmes de litres,		20	1 75
VINAIGRE de rouge,		20	1 75
OPIAT pour les dents,		25	2
EAU DE BOTOT,	$1	00	9 00
POUDRE pour les dents,		25	2 00
ODONTINE,	1	00	8 50
POMMADE du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,		40	4 00
BANDOLINE FIXATEUR,		30	3
HUILE ANTIQUE,		20	1 75
"		20	1 50
" MACASSAR,		20	1 50
SAVONS,		10	60
CREME D'AMANDE AMERE,		20	1 50
" de [illegible], pour la barbe,		40	3 50
SELENITE pour teindre les cheveux,		[illegible]	4
EXTRAIT carré taille, pour mouchoirs,		[illegible]	4
"		[illegible]	6 50
"		[illegible]	1 50
COSMETIQUE,		[illegible]	60
"		15	1
"		20	2
EAU DE VIE de lavande, 1/4		20	1 75
" Ambrée, litre,	$1	00	9
POUDRE DE RIZ,		[illegible]	6 25
HOUPPE,		[illegible]	1 75

Dépôt d'huile désoxigénée de Mutel, garantie inoxidable, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, bonneteries, peignes, gants, ornemens de coiffure, bourses, éventails, rasoirs, ciseaux, boites nécessaires, mouchoirs, foulards, marques, jouets d'enfans, et beaucoup d'autres articles non détaillés, le tout au plus juste prix.
Th. MOREAU,
131, Royale, encoig. Toulouse [illegible] St. Charles.
En face l'Hôtel St Charles [illegible]

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux:
30 barriques [illegible] rouge, diverses marques,
40 demi [illegible] vin blanc, Sauterne,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 1/2 do
20 caisses de [illegible] vin blanc, Sauterne.
10 do [illegible]
Vor. MAIGNAN,
1 aout 87, rue St. Louis

DEPOT DE VERITABLE ABSYNTHE SUISSE.

LES soussignés ont été nommés par MM. Dubied père & Fils de Couvet, Suisse, leurs seuls agens pour la vente des absynthes fabriquées par eux, les grandes quantités de mauvaises absynthes expédiées depuis quelques années de Bordeaux ou Marseille sous le nom de Dubied frères, les a obligé de [illegible] à avoir recours à ce moyen pour empêcher le public d'être trompé plus longtemps. EUG. ROCHEREAU & Co.
6 aout 17 et 19 St. Louis

BOUTEILLES vides—[illegible] à vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90 St Louis